

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

☎04.93.05.84.21
Télécopie:
04.93.05.68.24

ASCROS, le 15/04/2017

Compte-rendu de la Réunion en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal
du 8 Avril 2017

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : ANGELIN René, BASSI-CARLIN Colette avec procuration à GIOBERGIA Vincent, BECCARIA Yann avec procuration à GIOVANNESCHI Christiane, BLAIN Michel avec procuration à RAYBAUD Alain, DILMI Henri avec procuration à SGARRONI Alain, GIOBERGIA Vincent, GIOVANNESCHI Christiane, HAMES Nicole, RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====
Ordre du Jour : Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2016 ; Budgets communaux 2017 ; Vote des taux d'imposition 2018 ; Ecole d'Ascros, et RPI ; Epicerie communale ; Appartements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant communal sur la Place du Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'Ascros, et Association Ascrothèque ; CCAA : adhésion au SMIAGE ; Taxis communaux : nouvelle demande ; Requête de l'Association ascrossoise « Pôle Sports-Loisirs » ; Requête de M. HIRTH Pierre ; Requête de M. RAYBAUD Alain ; Requête de M. et Mme RAYBAUD Francis ; Requête de M. Dominique LAURENT ; Requête de M. REY Philippe ; Projets communaux : Jardin d'enfants, ... ; Commission urbanisme - requêtes et rendus ; Réserve communale de sécurité civile ; Site internet d'Ascros ; Bassin d'eau potable d'Ascros et SIVOM de Rourebel ; Assainissement - station d'épuration et 2^{ème} tranche de Sainte-Anne ; Voiries communales 2016 et 2017 ; CATNAT 2016 ; Ferme Thérapeutique d'Ascros, et Association partenaire ISATIS ; Divers.
=====

0) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Ouverture de la séance par Mr Le Maire, avec un Bonjour de Mr Le Maire à toute la nombreuse Assemblée présente.

Mme Nicole HAMES a été nommée à l'unanimité, Secrétaire de séance.

1) Adoption du compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal, en date du 10/12/16 :

Approuvé à l'unanimité

2) Comptes de Gestion et Comptes Administratifs 2016 :

Monsieur le Maire, après avoir présenté au conseil municipal tous les Comptes de Gestion et Comptes Administratifs de l'année 2016, a fourni toutes les explications nécessaires à la totale compréhension de la saine gestion de la commune d'ASCROS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **APPROUVE** les Comptes de Gestion 2016 présentés par Monsieur le Percepteur de Puget-Thénières,

→ **APPROUVE** les Comptes Administratifs 2016 (M14, M49, et CCAS) en totale concordance avec les Comptes de Gestion de Monsieur le Percepteur de Puget-Thénières, de la manière suivante :

CA Budget Communal (M14) : Exécution du Budget = Dépenses 691 507,30 euros ; Recettes 994 098,52 euros. Total cumulé = Dépenses 1 064 179,13 euros ; Recettes 1 309 672, 00 euros.

CA Service de l'Assainissement (M49) : Exécution de Budget = Dépenses 0 ; Recettes 160 773, 59 euros. Total cumulé = Dépenses 480 976, 56 euros ; Recettes 518 140,38 euros dont solde d'exécution = 37 163,82 euros.

CA du CCAS (par les membres du CCAS) : Dépenses 6486,44 euros ; Recettes 9 168,00 euros.

→ **DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour continuer à bien gérer la commune avec les 3 budgets « CA » mentionnés ci-dessus, en collaboration avec le Percepteur de Puget-Thénières.

Vote : Pour, à l'unanimité (M14, M49, et CCAS).

3) Budgets communaux 2017 :

Monsieur le Maire, après avoir présenté au conseil municipal tous les projets de Budgets Primitifs pour l'année 2017 (M14, M49, et CCAS), a fourni toutes les explications nécessaires à toute la compréhension de la saine gestion de la commune d'ASCROS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

→ **APPROUVE** les Budgets Primitifs 2017 qui lui sont présentés comme suit :

BP Budget Communal (M14) : Excédent de fonctionnement à +128 880,92 Euros pour la cinquième année consécutive ; Equilibre d'investissement à 1 127 519,89 euros.

BP Service de l'Assainissement (M49) : Excédent de fonctionnement de +19 749,58 Euros ; Investissement : Budget excédentaire de +21 264,08 euros.

BP du CCAS (membres du CCAS) : Dépenses de Fonctionnement 6500,00 euros ; recettes de Fonctionnement 6931,23 euros avec un excédent de 431,23 euros.

→ **DECIDE** de donner pleins pouvoirs à M. Le Maire pour gérer la commune avec les 3 Budgets Primitifs 2017, tels que mentionnés ci-dessus, en collaboration avec le Percepteur de Puget-Thénières.

Vote : Pour, à l'unanimité (M14, M49, et CCAS).

